

GESTION DES DÉCHETS

➤ Depuis le 1er janvier 2018, la taxe au sac est entrée en vigueur dans le Valais romand.

Les sacs blancs et rouges, déclinés en différentes tailles, sont disponibles dans les commerces.



Pourquoi la taxe au sac ?

Le principe du pollueur-payeur, inscrit dans la Loi fédérale, impose une taxe sur les déchets calculée en fonction de leur quantité, payée par celui qui les jette.



Le nouveau sac taxé officiel remplace les sacs noirs ou gris, il est le seul autorisé

pour les ordures ménagères. Le modèle de 35L coûte 1 franc 90.

Toujours pour respecter le principe du pollueur-payeur, un système de pesée est désormais installé à l'entrée de la déchetterie du Pécolet pour ainsi facturer aux utilisateurs le juste coût de leurs déchets. Pour les ménages, un forfait annuel de 500 kg leur sera offert. Pour les entreprises, leurs déchets seront facturés dès le 1er kg.

Bases légales :

> [loi fédérale sur la protection de l'environnement](#)

TRIER C'EST PAS SORCIER

DECHETTERIE DU PECOLET

FAQ (foire aux questions)

*les questions sur la gestion des déchets peuvent être posées à l'adresse suggestions@savièse.ch, elles vous seront répondues *ci-après* :*

 [règlement communal sur la gestion des déchets](#)

 [tout-ménage \(en allemand\)](#)

 [tout-ménage \(en français\)](#)

 [tout-ménage \(en portugais\)](#)